



DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU

16 Septembre 2024

OBJET : demande de poursuites contre l'association du Comité des Fêtes

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant qu'une collectivité territoriale peut contrôler les associations qu'elle subventionne.

Vu le courrier adressé au Président de l'association le 13 mars 2024

Vu sa réponse reçue le 15 avril 2024

Vu le second courrier adressé au Président le 13 mai 2024,

Considérant que ce dernier est resté sans réponse,

Considérant que 8 membres ont fait part à la mairie, dans un mail du 1^{er} mars 2024, de leur démission de l'association,

Considérant qu'aucune assemblée générale n'a pas été organisée ;

Considérant que les justificatifs demandés n'ont pas été transmis,

Considérant qu'un prestataire a sollicité l'appui de la Ville de Mouy pour obtenir le paiement d'une prestation auprès du Comité des Fêtes

Considérant que, malgré le courrier adressé le 13 mars 2024, la facture n'est toujours pas honorée à ce jour,

Le rapport de M. le Maire entendu

Le Conseil Municipal

DELIBERE

Article 1/ : Autorise le Maire :

- A émettre un titre exécutoire demandant le remboursement de la subvention 2023
- A demander la mise à disposition du matériel à la ville de Mouy à titre conservatoire
- A solliciter la Chambre Régionale des Comptes afin qu'elle puisse contrôler l'association puisque celle-ci a perçu une subvention supérieure à 1 500€

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou

Représentés : 28

Nombre de membres absents : 3

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstentions : 3

Voté à la majorité des suffrages exprimés

Date de convocation : 09/09/2024

Date de l'affichage : 20/09/2024

DELIB 28/24

La secrétaire de séance

Brigitte BERIAULT

